

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :Désignation d'un
délégué des élus au sein
du CNAS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-28**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,**Excusés** : MM, Marie-Jeanne COSSE, Jérôme FONT, Charlotte ROUGIER, Christophe VIGNE, Marie FARGIER**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le maire rappelle que le comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme paritaire et mutualiste qui propose une offre large de prestations sociales et de services aux personnels territoriaux

En tant qu'adhérente au CNAS, la commune est invitée à désigner pour les six années à venir, un délégué des élus et un délégué des agents pour la représenter dans les instances du CNAS.

Le délégué des agents ayant été désigné parmi les bénéficiaires.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner :

Mme **Delphine PERROT** en qualité de délégué(e) des élus au sein des instances du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la désignation ci-dessus pour représenter la commune de Villeneuve-de-Berg au sein du CNAS.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 17 avril 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg



